

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 709

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 50

À l'alinéa 6, supprimer le mots :

« dans sa rédaction résultant de la présente loi »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.